

**TRAITEMENT DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ D'ULVERTON
ANNÉE 2019**

En 2019, la rémunération annuelle de base du maire a été de 8 364 \$ et celle de chacun des conseillers de 2 788 \$.

Le maire a également été rémunéré par la MRC au montant de 2 311,50 \$ pour sa participation aux réunions du conseil des maires et à divers comités.

Chacun des membres du Conseil de la Municipalité d'Ulverton a droit à une allocation de dépenses, égale à la moitié de sa rémunération et ce, conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.